

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

22 septembre 2017

Index : MDE 11/7155/2017

Bahreïn doit mettre un terme aux représailles contre la dissidence

Le Conseil des droits de l'homme adopte les conclusions de l'Examen périodique universel de Bahreïn.

Depuis juin 2016, les autorités bahreïnites ont nettement intensifié leur répression contre la dissidence. La société civile bahreïnite, jadis très dynamique, se trouve réduite à quelques voix isolées ayant encore le courage de s'exprimer.

La répression s'est même étendue au Conseil des droits de l'homme : en effet, des défenseurs des droits humains ont fait l'objet de représailles pour avoir cherché à coopérer avec l'ONU, notamment d'interdictions de voyager fondées parfois sur des accusations forgées de toutes pièces, en vue de les empêcher de se rendre à Genève pour assister à l'EPU de Bahreïn ou aux sessions de ce Conseil.

Des défenseurs des droits humains et des militants politiques sont également soumis à des arrestations et détentions arbitraires, et à des actes de torture. C'est le cas des défenseurs des droits humains incarcérés Nabeel Rajab et Ebtisam al Saegh. Cette dernière a été torturée alors qu'elle était interrogée sur son travail en faveur des droits, notamment sur sa participation à la 34^e session du Conseil des droits de l'homme.

En outre, les familles de défenseurs des droits humains qui vivent à l'étranger sont prises pour cibles, à titre de représailles directes lorsque ces défenseurs prennent la parole devant le Conseil. Certains proches sont interrogés sur les activités des membres de leurs familles et soumis à des arrestations et détentions arbitraires, ainsi qu'à la torture.

Amnesty International se réjouit du fait que Bahreïn a accepté les recommandations visant à autoriser les défenseurs bahreïnites des droits humains à coopérer avec les mécanismes de l'ONU relatifs aux droits fondamentaux sans craindre de représailles et à garantir l'obligation de rendre des comptes pour tous les auteurs présumés de torture et de mauvais traitements.

Amnesty International estime que les défenseurs Nabeel Rajab et Ebtisam al Saegh et les dirigeants politiques Ali Salman et Fadhel Abbas Mahdi Mohamed sont des prisonniers d'opinion et demande leur libération immédiate.

Elle salue l'acceptation par Bahreïn des recommandations concernant la libération des personnes détenues pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, et l'abrogation des lois entravant ces droits, et prie instamment les autorités bahreïnites de les appliquer sans délai.

Complément d'information

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté les conclusions de l'Examen périodique universel de Bahreïn le 21 septembre 2017, lors de sa 36^e session. Avant l'approbation du rapport correspondant à cet examen, Amnesty International a présenté une déclaration orale. Elle a également contribué aux informations sur lesquelles s'est appuyé l'Examen périodique par l'intermédiaire d'un document qu'elle a présenté à cet effet : <https://www.amnesty.org/en/documents/mde11/5310/2016/en/>.

Document public

Fin

